

Demande de permis d'élève conducteur pour la (les) catégorie(s) :

Demande d'un permis de conduire suisse sur la base d'un permis de conduire étranger pour la (les) catégorie(s) :



A



A35kW



A1



B



B1



BE



F



C



C1



CE



C1E



G

118



D



D1



DE



D1E



M

TPP 121

TPP 122

TR 110

OACP 95C

OACP 95D

détacher la protection  
puis coller la photo s.v.p



Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 97, Loi fédérale sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

### 1. Indications personnelles

Nom

\_\_\_\_\_

Nom précédent (en cas de mariage, divorce, changement de nom)

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

Rue, n°

\_\_\_\_\_

N° postal

Localité :

\_\_\_\_\_

Lieu(x) d'origine / canton

Pour les étrangers : pays d'origine

\_\_\_\_\_

Date de naissance  
(jour/mois/année)

/ /

Sexe  Féminin  Masculin

@ Adresse Courriel :

Téléphone :

\_\_\_\_\_

Domicile précédent :

Jusqu'au :

\_\_\_\_\_

2. Êtes-vous sous curatelle ?  oui  non

Si oui, êtes-vous privé de l'exercice des droits civils ?  oui  non

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de la décision de mise sous curatelle et une autorisation écrite du curateur.

**Signature**  
du/de la  
réquérant/e  
(signature  
avec un stylo  
de couleur  
noire)

Par ma signature, je confirme que les données aux points  
1, 2 et 3 sont exactes et conformes à la réalité.

Date:

\_\_\_\_\_

Pour les mineurs/personnes sous  
curatelle, signature du représentant légal: \_\_\_\_\_

**N° de registre** (à remplir par le SAN)

### Confirmation de l'identité par le contrôle des habitants

Date de la confirmation:

**Date d'entrée en Suisse :**

**Provenance :**

Sceau et signature:

**Remarque(s)** (à remplir par le SAN)

\_\_\_\_\_



### 3. Maladies, handicaps et consommation de substances

Cette rubrique est à remplir uniquement pour les catégories A, A35kW, A1, B, B1, BE, CE C1E, DE, D1E, F, G, M

3.1 Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison:

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - <b>Diabète</b> (Diabetes mellitus) <b>ou autre maladie du métabolisme</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie cardiovasculaire: troubles graves de la tension artérielle, crise cardiaque</b> (infarctus), <b>troubles du rythme cardiaque</b> (pacemaker, défibrillateur), <b>etc</b> ?..... | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie oculaire</b> ? (à l'exception de trouble de la réfraction type : myopie, presbytie, hypermétropie, astigmatisme).....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie des organes respiratoires</b> ? (à l'exception des maladies liées à un refroidissement ou d'un asthme traité).....  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie des organes abdominaux</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie du système nerveux : attaques cérébrales (AVC), sclérose en plaques, Parkinson, maladie avec apparition de paralysies, etc</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladie rénale</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Somnolence diurne accrue ou apnées du sommeil</b> ?.....  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Douleurs chroniques nécessitant un suivi médical</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Blessures consécutives à un accident incomplètement guéries: blessures crâniennes, cervicales, dorsales, ou des membres</b> (amputation) ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Maladies avec troubles des fonctions cérébrales</b> ? (troubles de la concentration, de l'attention, de la mémoire, des réflexes,etc.).....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

3.2 Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert de :

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - <b>Problèmes d'alcool, de stupéfiants et/ou de médicaments</b> (abus/dépendance) ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison</b> ? (cure de désintoxication ou traitement ambulatoire)..... | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>D'une maladie psychique</b> ? (schizophrénie, psychose, maladie maniaque ou grave maladie dépressive, etc.).....                       | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison</b> ? (hospitalisation ou traitement ambulatoire).....         | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>D'épilepsie ou de crises semblables</b> ? (si oui, joindre un rapport d'un neurologue).....  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - <b>D'évanouissements/de malaises</b> ?.....   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

3.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire avec sûreté un véhicule automobile ?.....  oui  non

3.4 Remarques ou compléments aux données ci-dessus :

En cas de réponse positive à l'une des questions aux chiffres 3.1 à 3.3, joindre à la présente demande un rapport dûment signé et timbré du médecin traitant ou d'un spécialiste stipulant votre aptitude à la conduite. À défaut, votre demande sera retournée.  
Votre dossier sera ensuite transmis auprès d'un médecin-conseil de notre service. Une décision vous sera communiquée par courrier.

### 4. Examen de la vue (valable 24 mois) à compléter par un opticien diplômé, un médecin ou un ophtalmologue (tous exerçant en Suisse).

La liste des opticiens diplômés est disponible sur le site internet du groupement vaudois des opticiens -> [www.opticiens.org](http://www.opticiens.org)

4.1 Acuité visuelle (valeurs disponibles sur [www.medtraffac.ch](http://www.medtraffac.ch)):

Vision lointaine : non corrigée : à dr : \_\_\_\_\_ à g : \_\_\_\_\_ corrigée : à dr : \_\_\_\_\_ à g : \_\_\_\_\_

4.2 Champ visuel horizontal:

- 1<sup>er</sup> groupe:  > 120  < 120°  
2<sup>e</sup> groupe:  > 140  < 140°  
Pertes:  non  oui  à droite  à gauche  
 en haut  en bas

4.3 Mobilité des yeux : les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas.

Diplopie:  non  oui, direction: \_\_\_\_\_

4.4 Remarques: \_\_\_\_\_

4.5 Evaluation

Exigences du **1er groupe** :

- sans correcteurs de vue  
 avec correcteurs de vue  
 uniquement avec rapport ophtalmique

Exigences du **2e groupe** :

- sans correcteurs de vue  
 avec correcteurs de vue  
 uniquement avec rapport ophtalmique

Un rapport d'un ophtalmologue devra être présenté si l'acuité visuelle est inférieure à 0.7 pour l'oeil le meilleur, à 0.2 pour l'oeil le plus mauvais ou si elle est inférieure à 0.8 en cas de vision monoculaire (art. 9, OAC).

Date : \_\_\_\_\_ Signature/ Sceau \_\_\_\_\_

Par votre signature et votre sceau, vous attestez que vous répondez aux exigences de l'article 9 al. 1, OAC et que les données indiquées ci-dessus sont conformes à la réalité.



## PIECES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE PERMIS D'ELEVE

### ➤ Pour les catégories non professionnelles : A, A35kW, A1, B, B1, F, G, M

- Cette demande dûment complétée et signée (également par le représentant légal pour les personnes mineures ou sous curatelle). Elle doit être validée par le contrôle des habitants en cas de première demande de permis d'élève / de conduire.
- La rubrique 4 "Examen de la vue" doit être validée par un opticien diplômé, un médecin ou un ophtalmologue (tous exerçant en Suisse). Ce dernier est obligatoire si le précédent examen de la vue et/ou examen médical remonte/nt à plus de 24 mois, même si vous êtes titulaire d'un permis de conduire suisse.
- Une photographie en couleur avec nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).
- Une attestation de premiers secours (sauf pour les catégories spéciales) est nécessaire pour l'inscription à l'examen théorique de base.
- Pour les personnes âgées de plus de 65 ans et n'ayant jamais eu de permis de conduire suisse, un rapport médical devra confirmer l'aptitude à conduire des véhicules du groupe 1. Ce rapport doit être muni du timbre et de la signature d'un médecin de niveau 1 (liste disponible sur le site Internet : [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)).

### ➤ Pour les catégories professionnelles : C, C1, D, D1, TPP121, TPP122 et TR110

- Cette demande complétée aux points 1 et 2 et signée (également par le représentant légal pour les personnes mineures ou sous curatelle).
- Une photographie en couleur avec nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).
- Un extrait du casier judiciaire suisse (valable 3 mois) :  
Il peut être commandé par l'intermédiaire d'un office de poste sur présentation d'une pièce d'identité valable ou par Internet sur le site du Département fédéral de justice et police => Office fédéral de la justice (OFJ) => casier judiciaire => procédure de commande en ligne ([www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)).
- Un examen médical complet à effectuer par un médecin de niveau 2 : à choix auprès du Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite (CEMAC : tél. 021 314 91 91 - [www.cemac.ch](http://www.cemac.ch)) ou auprès d'un médecin de niveau 2 (liste disponible sur le site Internet : [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)).
- La rubrique 4 "Examen de la vue " doit être validée par un opticien diplômé, un médecin ou un ophtalmologue (tous exerçant en Suisse) à la condition que le précédent examen médical et/ou l'examen de la vue remonte/nt à plus de 24 mois.
- Le questionnaire de santé (disponible sur notre site Internet : [www.vd.ch/san](http://www.vd.ch/san) => Formulaire).

### En complément lors d'une demande de permis d'élève pour la catégorie D

- Une attestation justifiant la conduite régulière de voitures automobiles de la catégorie C ou de trolleybus pendant une année consécutive dans les deux dernières années précédant la demande.

### ➤ Pour les catégories BE, CE, C1E, DE, D1E

- Cette demande dûment complétée aux points 1, 2 et 3 et signée (également par le représentant légal pour les personnes mineures ou sous curatelle).
- La rubrique 4 " Examen de la vue " doit être validée par un opticien diplômé, un médecin ou un ophtalmologue (tous exerçant en Suisse). Ce dernier est obligatoire si le précédent examen de la vue remontent à plus de 24 mois, même si vous êtes titulaire d'un permis de conduire suisse.
- Une photographie en couleur avec nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).

### ➤ Pour les examens OACP 95C et 95D

- Cette demande dûment complétée aux points 1, 2 et 3 et signée (également par le curateur pour les personnes sous curatelle).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).

### ➤ IMPORTANT

- Demande de permis d'élève**  
Vous pouvez déposer cette demande au plus tôt deux mois avant l'âge légal.
- Inscription à l'examen théorique de base**  
Vous avez la possibilité de vous présenter à cet examen au plus tôt un mois avant l'âge légal.
- Lors d'un changement d'état civil, vous disposez de 14 jours pour modifier vos documents à l'aide d'une pièce d'identité valable citée ci-dessus.



## PIECES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE D'ECHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE ETRANGER

### ➤ Si vous êtes titulaire des catégories suivantes : A, A35kW, A1, B, B1, BE, F, G, M

- Cette demande dûment complétée et signée (également par le représentant légal pour les personnes mineures ou sous curatelle). Elle doit être validée par le contrôle des habitants. Pour les personnes de nationalité suisse, ou si la date d'entrée en Suisse ne figure pas dans le livret de séjour, le contrôle des habitants doit mentionner la dernière date d'entrée en Suisse ainsi que le pays de provenance.
- La rubrique 4 "Examen de la vue" doit être validée par un opticien diplômé, un médecin ou un ophtalmologue (tous exerçant en Suisse).
- Une photographie en couleur avec nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).
- Pour les personnes âgées de plus de 65 ans et n'ayant jamais eu de permis de conduire en Suisse, un rapport médical devra confirmer l'aptitude à conduire des véhicules du groupe 1. Ce rapport doit être muni du timbre et de la signature d'un médecin de niveau 1 (liste disponible sur le site Internet : [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)).
- Votre permis de conduire étranger original et valable. Dans certains cas, une traduction officielle est exigée. Si la date d'examen ne figure pas sur le document, une attestation des autorités d'émission du permis de conduire est nécessaire.

### ➤ Si vous êtes également titulaire des catégories suivantes : C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E, TPP (en plus des catégories mentionnées ci-dessus)











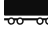






- Cette demande dûment complétée et signée (également par le représentant légal pour les personnes mineures ou sous curatelle). Elle doit être validée par le contrôle des habitants. Pour les personnes de nationalité suisse, ou si la date d'entrée en Suisse ne figure pas dans le livret de séjour, le contrôle des habitants doit mentionner la dernière date d'entrée en Suisse ainsi que le pays de provenance.
- Une photographie en couleur avec nom et prénom au verso (photographie récente, de format 35 x 45 mm, non scannée, non imprimée, sans couvre-chef ou uniforme).
- Une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité valable et signée:
  - pour les ressortissants suisses = passeport ou carte d'identité
  - pour les ressortissants étrangers = livret ou autorisation de séjour (si vous n'avez pas un de ces documents, vous devez présenter une attestation de résidence accompagnée de votre passeport ou de votre carte d'identité).
- Un extrait du casier judiciaire suisse (valable 3 mois) :  
Il peut être commandé par l'intermédiaire d'un office de poste sur présentation d'une pièce d'identité valable ou par Internet sur le site du Département fédéral de justice et police => Office fédéral de la justice (OFJ) => casier judiciaire => procédure de commande en ligne ([www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)).
- Un examen médical complet à effectuer par un médecin de niveau 2 : à choix auprès du Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite (CEMAC : tél. 021 314 91 91 - [www.cemac.ch](http://www.cemac.ch)) ou auprès d'un médecin de niveau 2 (liste disponible sur le site Internet : [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)).
- Le questionnaire de santé (disponible sur notre site Internet : [www.vd.ch/san](http://www.vd.ch/san) => Formulaires).
- Votre permis de conduire étranger original et valable. Dans certains cas, une traduction officielle est exigée. Si la date d'examen ne figure pas sur le document, une attestation des autorités d'émission du permis de conduire est nécessaire.
- Pour les titulaires d'une carte de qualification conducteur (code 95) , le formulaire n° 1214 Commande\_carte\_qualification\_conducteur\_OACP (disponible sur notre site Internet) doit être complété et transmis avec la carte originale.

## FRONTALIERS

Veuillez vous référer à la liste disponible sur notre site Internet : [www.vd.ch/san](http://www.vd.ch/san)  
Permis de conduire -> Prestations liées au permis -> Frontaliers.



## Catégories de permis

Catégories / sous-catégories		âge minimal	groupes médicaux
<b>A</b>	 Motocycles d'une puissance supérieure à 35 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0,20 kW/kg.	25 ans ou 2 ans de pratique de conduite avec la cat. A 35kW	1
<b>A35kW</b>	 Motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,20 kW/kg.	18 ans	1
<b>A1</b>	 Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125cm <sup>3</sup> et d'une puissance maximale de 11kW.	16 ans <= 50cm <sup>3</sup> 18 ans <= 125cm <sup>3</sup>	1
<b>B</b>	 Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dans le poids total n'excède pas 750 kg. Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	1
<b>B1</b>	 Quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg.	18 ans	1
<b>C</b>	 Voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg ; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	2
<b>C1</b>	 Voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	2
<b>D</b>	 Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur ; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	2
<b>D1</b>	 Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur ; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans	2
<b>BE</b>	 Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensemble n'entrent pas dans la catégorie B.	18 ans	1
<b>CE</b>	 Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 ans	2
<b>C1E</b>	 Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	18 ans	2
<b>DE</b>	 Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	21 ans	2
<b>D1E</b>	 Ensemble de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	2
<b>Catégories spéciales</b>			
<b>F</b>	 Véhicules automobiles de travail, tracteurs, chariots à moteur et véhicules agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h. Pour les autres véhicules, à l'exception des motocycles, dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.	16 ans 18 ans	1 1
<b>G</b>	 Véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans	1
<b>M</b>	 Cyclomoteurs	14 ans	1
<b>Transport professionnel de personnes</b>			
<b>TPP 121</b>	Transport professionnel de personnes avec des véhicules de catégories B, B1 ou F (effectuer un examen théorique complémentaire et un examen pratique). Pour les catégories D ou D1, cette autorisation est octroyée d'office.	Une année de pratique de conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	2
<b>TPP 122</b>	Limité aux transports d'écoliers, d'ouvriers, d'handicapés, ou aux ambulances légères (effectuer un examen pratique).	Une année de pratique de conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante	2
<b>TR 110</b>	Trolleybus	18 ans	2

### Certificat de capacité (CFC)

Le CFC (aussi appelé "certificat 95" ou carte de qualification de conducteur à l'étranger) est délivré en complément du permis de conduire. Il se présente comme une carte séparée. Ont besoin du CFC:

- les conducteurs de cars (catégories D / D1) pour le transport de personnes;
- les chauffeurs de camions (catégories C / C1) pour le transport de marchandises.

C95 / D95



## TARIFS DES PRESTATIONS

(dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010)

### THEORIE

	CHF
Examen théorique catégories A, A35kW, A1, B, B1, C1, D1, F, G, M, TPP 121	40.00
Examen théorique complémentaire catégories C et D	50.00
Examen théorique code 95 (OACP)	60.00
Examen théorique individuel	190.00

### PRATIQUE

Examen pratique ou course de contrôle catégories A, A35kW, A1	100.00
Examen pratique ou course de contrôle catégories B, BE + sous-catégorie B1 +TPP + catégorie spéciale F	130.00
Examen pratique ou course de contrôle catégories C et CE + sous-catégories C1, C1E, D1, D1E	190.00
Examen pratique ou course de contrôle catégories D, DE et Trolleybus	250.00
Course de contrôle de sécurité	190.00

### DOCUMENTS

Permis d'élève et duplicata de permis d'élève	30.00
Examen de la demande d'échange d'un permis de conduire étranger avec course de contrôle	50.00
Autorisation d'effectuer un examen conducteur dans un autre canton	30.00
Modification d'éléments qui nécessite le remplacement du permis d'élève (sauf changement d'adresse)	30.00
Autorisation de conduire limitée pour une journée de cours	25.00
Permis de conduire en format de carte de crédit (PCC) et duplicata du permis de conduire (PCC)	45.00
Permis de conduire international	30.00
Attestation ou acte d'authenticité du permis de conduire	25.00
Autorisation de former des apprentis conducteur de véhicules lourds	80.00
Certificat de capacité (permis 95)	35.00

Horaires d'ouverture - du lundi au vendredi :

Lausanne  
de 07h15 à 16h15  
non-stop

Aigle  
de 07h15 à 16h15 et  
de 13h30 à 16h30

Nyon  
de 07h15 à 12h15 et  
de 13h30 à 16h30

Yverdon-les-Bains  
de 07h15 à 12h15 et  
de 13h30 à 16h30

